

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 10 décembre 2013

Date de la convocation : 04/12/2013

Sont Présents : VINDEIRINHO Joseph, GODDEFROY Maurice, BARDIN Chantal, LANDOUZY Cédric, BREISSAND Cédric, JULIEN Jacques
Excusé : ADAM Michel, GODDEFROY Coralie

Le maire ouvre la séance à 18 h 03
Le conseil nomme BARDIN Chantal, secrétaire de séance.

N° 2013/15 Décision modificative au budget EAU/ASSAINISSEMENT 2013

Les travaux de fiabilisation et branchement des Collons prévus n'ont pas été réalisés sur l'exercice. L'ensemble des crédits prévus sont reportés sur la refonte du réseau de distribution sur le hameau du Castellard-Village, soit 3 200 €. Une provision équivalente pour les Collons est à recréer au budget 2014. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de reporter le crédit de 3 200 € de l'opération D2315-127 au compte D2315.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/16 : Demande d'aide à la Région, FSL 2014, pour le chemin du Villard

En 2013 la commune n'a pas bénéficié d'aide FSL et a autofinancé le profilage du haut du chemin de Viérisnarde, pose sur lit de béton de cinq revers d'eau, rechargement et compactage de la chaussée et application d'un goudronnage bi-couche, soit un montant de 5 500 Euros HT.

Pour 2014 le Maire propose de déposer une demande d'aide FSL pour la reprise de fond de plusieurs tronçons du chemin du Villard :

- partie abrupte qui longe le vallon, 400m,
- 300 m de la montée sous le Sufron,
- enpierrement et correction de dévers avant descente vers le Villard, 200m,
- création d'un gué résistant en bas de la descente avant le Villard,
- création d'un caniveau et traversée de chemin avant l'embranchement de Château-Duyes, 200m

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces chantiers de réhabilitation sur la base du plan de financement suivant :

✓ Montant Hors taxes,	18 680 Euros,
✓ Demande de subvention FSL à la Région à 80%, soit	14 944 Euros,
✓ Autofinancement	3 736 Euros
✓ TVA,	3 736 Euros

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/17 Renouvellement avec ONF du plan d'aménagement forestier en forêt communale

Le plan initial de 12 années arrive à son terme, le 12 septembre 2013, ONF demande les objectifs prioritaires assignés par la collectivité à cette forêt pour un contrat de renouvellement de 20 années. Le conseil municipal examine chacun des points et retient :

Production de bois	- Destiné à l'affouage pour le chauffage des foyers de la commune dépourvus de ressource en bois - Favoriser le renouvellement des essences feuillues en vue d'affouages durables - La vente des résineux
Protection des risques naturels	Réalisation des caniveaux et exutoires afin de réduire les glissements de terrain.
Paysage	Maintien de l'état boisé
Accueil du public	Oui, lieu de passage le circuit de randonnée du Vieux-Mélan
Cynégétique	Actuellement sans location, sans changement
Pastoralisme	Maintien de cette activité traditionnelle. Autorisation du conseil municipal du 17 avril 2013. Caractéristiques à fournir à ONF (périodes de l'année, nombre de têtes,...), action monsieur Chaix
Intérêt écologique	Faune, flore
Autres	- ONF propose de matérialiser les limites, tout dépendra du coût - Fermeture de la piste de desserte, barrière et cadenas en place : <ul style="list-style-type: none">• Rendu nécessaire par la nature de la piste, non engravée, non renforcée afin de conserver une piste en état pour les seuls exploitants, par terrain sec (période d'affouage, ONF, monsieur CHAIX). Exclut les véhicules autres, véhicules de chasseurs,.... - Crédits limités pour des développements futurs en raison de la faible capacité financière de la commune - Convention de passage de la piste de desserte sur des parcelles de monsieur CHAIX - Convention de récupération de l'eau de ruissellement issue des parcelles de la forêt communale par monsieur CHAIX.

Sur ces bases, le Conseil Municipal charge le Maire de signer le nouveau protocole avec ONF

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/18 Aménagement du point d'eau dans la cour de la Mairie

Pour l'aménagement de la l'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, il convient de procéder aux opérations préliminaires suivantes :

- adapter le point d'eau en supprimant le bassin en ciment, en mettant en regard le robinet facile d'accès et une grille de récupération. Au moment de la construction de la rampe, cette grille sera positionnée dans un réceptacle formé en bordure de rampe, et le crépi du mur sous la fenêtre repris.

- reprendre l'arrivée de l'eau communale du bâtiment de la Mairie pour supprimer tout raccord qui se retrouverait sous la rampe d'accès, en positionnant arrivée et compteur dans l'angle Est du secrétariat.

Sur ces bases, le Conseil Municipal charge le Maire de faire effectuer ces adaptations.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/19 Kiosque Comité des Fêtes pour Ste Madeleine

Un kiosque de 5,76 m2, récupéré lors d'un réagencement au parc de la Montagne Ste Victoire est disponible. S'agissant d'un abri léger de moins de 35 m2 pour un parc de loisirs son installation ne requiert pas de formalité d'urbanisme.

Le Conseil Municipal donne son accord pour son remontage en lisière de la haie Nord, en contrebas du talus rocheux.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/20 Rapport de situation de l'eau de source à disposition sur le hameau Castellard-Village

A la suite des travaux d'aménagement réalisés en juillet 2013, le Maire propose de procéder à un état des lieux concernant cette ressource disponible sur le hameau Castellard-Village.

Après avoir examiné les points susceptibles d'être portés dans un rapport de situation au 10 décembre 2013, les membres du Conseil Municipal valide le rapport (disponible sur le site internet de la Mairie et à la Mairie)

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

P7 D2013/21 Mise à jour du recueil des chemins présenté le 10 septembre 2013

Le Maire propose de compléter le recueil diffusé en juillet dernier et présenté en Conseil Municipal du 10 septembre 2013 :

- Intégration et annotation du tableau de classement des voies communales inchangé depuis 1959 des chemins communaux
- Intégration des chemins manquants à l'inventaire des chemins ruraux :
 - ✓ le chemin anciennement vicinal de Mélan à Auribeau,
 - ✓ la piste de desserte dans la forêt communale entre la route départementale n°3 et le Font de St Jean et le Bramafan
 - ✓ l'ensemble des dessertes du hameau de Mélan de part et d'autre du chemin départemental n°17 de Mounis, pour la source communale, les jardins et toutes les maisons du hameau,
 - ✓ le chemin de desserte du hameau de Fontbarlière qui ceinture la bâtisse principale.

Les fils de clôture qui assurent la continuité de pâture ou de protection de part et d'autre d'un chemin rural sont tolérés, sous la condition d'être munis d'une poignée permettant de libérer et refermer de manière simple et pratique le passage sur le chemin rural.

Les chemins ruraux désaffectés sont réputés appartenir aux communes tant que leur aliénation n'a pas été réalisée.

Le Registre proposé et diffusé en séance est alors détaillé et discuté. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la version du Registre qui intègre le tableau des voies communales et l'inventaire des chemins ruraux. Le document est disponible sur le site internet de la Mairie et à la Mairie.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

N° D2013/22 Adoption des nouveaux statuts du syndicat départemental détenant la compétence d'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, anciennement Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées (FDCE04), devenant Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04)

Avec la disparition des syndicats primaires d'électrification, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical de la FDCE a adopté les nouveaux statuts du syndicat départemental.

Les modifications statutaires proposées portent sur une nouvelle dénomination : la FDCE devient le SDE 04, Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence, et sur la création de collèges territoriaux qui éliront un conseil syndical du SDE04.

Le Castellard-Mélan adhèrera directement au SDE04 et fera partie du collège Digne-Barrême, avec 2 représentants titulaires et 1 suppléant.

Le Conseil municipal accepte de délibérer sur ce point non porté à l'ordre du jour et approuve les nouveaux statuts du SDE 04 tels qu'ils sont présentés et auxquels est annexée la liste, mise à jour, des collectivités adhérentes, et la composition des collèges électoraux.

Contre : zéro Abstention : zéro Pour : six

o *Questions diverses et information*

Convention entre la commune et Gilbert/Karine Breissand :

Une question fait état d'une supposée convention de branchement de leurs maisons privées sur la fosse toutes eaux de la commune.

En l'état du dossier il apparaît deux demandes de raccordements 1983 et 1984 au système d'épandage de la commune. Aucune réponse de la Mairie au dossier.

Le dossier de création du dispositif d'assainissement non collectif indépendant de Gilbert BREISSAND est accepté le 6 mai 1985. Dossier vu en séance.

En l'état actuel il n'existe pas d'interconnexion entre les deux dispositifs d'assainissement de Gilbert/Karine et de la Commune, pas plus que de convention, ni de servitudes publiées aux Bureau des Hypothèques.

Le travail de recherche et la proposition de convention du conseil municipal du 10 septembre 2013 permettent de procéder aux régularisations indispensables en la matière en intégrant les contraintes, les servitudes et les droits de chaque partie. Un rempart pour la quiétude des quartiers face à de néfastes inquiétudes vagues et infondées.

Composition du conseil communautaire :

- o Arrêté Préfectoral du 23 octobre 2013 n° 2013-2129 : Mallemoisson, 4 sièges, Le Chaffaut-St Jurson, 3 sièges, Thoard, 3 sièges, Mirabeau, 2 sièges, Barras, 2 sièges, les Hautes Duyes, 2 sièges, Le Castellard-Mélan, 2 sièges

Informations communautaires:

- o La communauté des communes a permis le démarrage des nouveaux rythmes scolaires à l'école du Chaffaut en septembre 2013. Le rodage se déroule favorablement, et les outils, procédures mis au point pourront être étendus aux écoles de Mallemoisson, Mirabeau, Barras et Thoard à la rentrée 2014.
- o La refonte de la signalisation des sentiers de randonnées de la Communauté de communes s'est concrétisée sur le terrain en novembre 2013. Localement, nous sommes concernés par le circuit du Vieux-Mélan qui vient d'être créé, et les sentiers de la forêt de Fontbelle et de la grotte St Vincent, la montagne de Mélan et Géruen

Audit énergétique :

- o Celui-ci est avancé sur les communes du bas de la vallée, la visite des appartements communaux du Castellard et Mélan ne saurait tarder,

Autres travaux divers :

- Réparation dans le secteur de Pécoulet. 60 mètres de canalisation neuve dans le prolongement vers le nord de la section neuve depuis Fontbarrière. Une dérogation a été demandée pour bénéficier de l'aide de l'Agence de l'eau.
- Couverture béton pour la sauvegarde du muret de pierre à Mélan, derrière la grande maison des Scouts et Guides de France,
- Etanchéité réalisé sur le mur d'enceinte du vieux cimetière du Castellard, après que celui-ci fut intégralement débroussaillé. A l'angle Nord-ouest il est alors possible d'apposer une table de lecture du paysage ainsi que quelques informations à caractère géologique tel que celui présenté en séance. Réalisation bénévole et prise en charge par les auteurs. Le Conseil municipal valide la maquette présentée.

Vœux concernant les routes et le chemin en lacune de Mounis:

- En 2013, les services des routes ont été particulièrement actifs avec notamment :
 - Deux murs magnifiquement consolidés sur la route de Mélan au col de l'hysope,
 - Le franchissement élargi du vallon du Chapus sur la RD 17 vers le Castellard
 - La correction du dévers sur deux tronçons de la RD 17 en aval du Castellard et à la sortie du Castellard-Village,
 - Le goudronnage bi-couche de la totalité de la RD 17 du Marchonnet à Liouche, en coordination avec les travaux de canalisation des eaux pluviales sur Castellard-Village
 - Le parement réussi des portions dégradées du mur de soutien de la route au-dessus de la source communale de Mélan.
 - Le parapet de la Font du Roy a subi un autre traitement, peu esthétique de « consolidation » par le haut !! et parement des parties dégradées. Dans ce secteur la réalisation d'une cunette à la sortie du virage, non retenue en 2013, serait utile à un maximum d'usagers.
- Pour 2014, l'ensemble du conseil municipal est également demandeur de:
 - Sur le RD17 vers le Castellard, le franchissement du vallon du Fournas de St Madeleine et Clombeynier reste le point le plus difficile, un élargissement et la réduction du rocher amont sont souhaités,
 - Sur le chemin en lacune vers Mounis, CD17, un engravement serait nécessaire sur le palier d'accès à Parua, et dans la descente vers le col de Mounis, avec un compactage de l'ensemble du chemin, de Mélan au col de Mounis.
 - Rendre le croisement possible et sécurisé en amont du carrefour des Hautes Duyes D3,D117 vers Le Castellard-Mélan, sur une centaine de mètres.

Colis de Noël, distribution en cours

Vœux 2014 : galette des Rois le samedi 11 janvier 2013 à 16h

Rallye de Monte-Carlo, vendredi 17 janvier 2013

La séance est levée à 20h05

Affichage en date du 14 décembre 2013